

Marseille, le 12 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous avez retiré le dossier de consultation concernant l'acquisition de mobiliers ergonomiques pour les agents en situation de handicap du département des Bouches-du-Rhône (2024-0265), et je vous en remercie.

Des questions ont été posées sur la plateforme informatique du Département des Bouches-du-Rhône et je vous communique, ci-après, les éléments de réponse :

Question	Réponse
1/Pouvez-vous confirmer le montant maximal de 26 000euros HT pour le lot 4 svp ?	1/Conformément à l'article 1.3 du CCAP, le lot 4 relatif à l'acquisition de mobiliers ergonomiques pour les agents en situation de handicap du département des Bouches-du-Rhône (2024-0265) fait l'objet d'un montant maximal annuel HT de 150 000€ HT. Le montant maximum annuel HT de 26 000 € était relatif à la procédure précédente, comme rappelé à l'article 1.4 du règlement de consultation.
2/Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15) vous précisez épaisseur de plateau 20mm mini. Un plateau de 19mm haute densité est-il accepté ?	2/ Concernant les bureaux électriques (BPU 9 0 15), l'épaisseur de bureau est maintenue à 20 mm mini. Le plateau de 19 mm haute densité n'est pas accepté.

3/Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15) vous précisez une finition érable. Ce coloris est de plus en plus abandonné par les fabricants. Un coloris blanc ou chêne fil naturel est-il accepté ?	3/ Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15), la finition érable est maintenue. Le coloris blanc ou chêne n'est pas accepté.
4/Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15) vous précisez coloris du piétement électrique gris alu et voiles de fond anthracite. Un voile de fond gris alu est-il accepté ? L'ensemble (pieds et voile) blanc est-il accepté ?	4/ Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15), le coloris du piètement électrique gris alu et voile fond anthracite est maintenu. Le voile de fond gris alu ou l'ensemble (pieds et voile) blanc ne sont pas acceptés.
5/ Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15) vous précisez boitier de commande. Souhaitez-vous une commande haut/bas seulement ou une commande à mémoire de hauteurs ?	5/ Concernant les bureaux électriques (BPU 9 à 15), il est simplement souhaité un boitier de commande haut/bas. Le boitier de commande à mémoire de hauteurs n'est pas obligatoire.

Ces modifications ne bouleversant pas le cahier des charges de manière substantielle, la date limite de réception des offres reste fixée **au <u>19/09/2024 à 12 heures</u>**, date et heure limites.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.